

**Rapport moral**  
**relatif à l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2020**  
**présenté à l'assemblée générale ordinaire**  
**du 12 juin 2021**

**Le mot du Président**

Le rapport ci-dessous a pour objectif de dresser un panorama de l'activité de notre association en 2020 :

- (1) en France par les actions organisées pour améliorer la connaissance de notre association auprès du public et collecter des fonds,
- (2) par le biais de nos parrainages, véritable « pont » social et culturel entre les communautés soutenues dans l'Himalaya et nos donateurs en France, Belgique, Suisse principalement,
- (3) sur le terrain dans le cadre des programmes d'aide au développement en cours dans l'Himalaya au Népal et en Inde.

Au cœur de nos priorités, l'appui au développement des écoles et les parrainages ont permis en 2020 à plus de 400 enfants de familles modestes de bénéficier de l'accès à un enseignement important pour leur avenir.

Ce rapport fait référence au bulletin d'information publié en février 2021 qui développe les différents axes de nos programmes et réalisations sur l'exercice 2020.

L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie du Covid-19. Handimachal, vallée de Kullu-Manali, communauté tibétaine de Chauntra-Bir et Dharamshala, communauté Darde, école Saras Pathshala de Bhaktapur, chacun a œuvré malgré les nombreuses restrictions pour poursuivre sur place les actions en faveur des enfants et familles.

(1) **Vie associative**

Cette année 2020 à cause du Covid-19 les activités locales de notre association se sont trouvées très ralenties.

Avant les épisodes de confinement, le 22 janvier 2020 nous étions de nouveau partenaire de la 4ème édition du gala annuel de bienfaisance La Majestueuse, organisé par les étudiants de la Faculté Libre des Lettres et Sciences Humaines. Le partenariat entre la FLSH et La maison des Himalayas a permis de soutenir en 2020 le programme Handimachal avec un don de 1.000 euros.

Le 7 mars à quelques jours à peine de l'annonce du confinement nous avons eu la chance de pouvoir assurer notre fête Maison des Himalayas.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir le groupe Kyab Yul-Sa (Résonance d'exil(s)) pour un concert exceptionnel en l'église de Berthen.

Puis les confinements successifs liés au Covid-19 ne nous ont pas permis d'assurer en Août notre traditionnelle vente annuelle et en fin d'année les marchés de Noël auxquels nous participions n'ont pu être organisés.

**Siège social : 1041 chemin du Peenacker, 59270 Berthen**

**Œuvre ou organisme d'intérêt général**

**Association loi 1901 déclarée le 19 juin 1992 N°6779 en sous-préfecture de Dunkerque**

**N°SIRET 398 709 618 00019**

## **(2) Parrainages**

Notre association compte un nombre important de parrains et marraines en soutien :

- (1) aux étudiants ainsi qu'à quelques adultes âgés dans la communauté tibétaine en exil en Inde du Sud (Kollegal, Sera Mey) et en Inde du Nord (Dharamsala, Chauntra),
- (2) en Inde encore des étudiants du Lahaul-Spiti, du Kinnaur, du Zaskar et de la vallée de Kullu scolarisés près de Manali,
- (3) aux étudiants de la communauté Darde au Ladakh (Inde du Nord),
- (4) et enfin des étudiants de Bhaktapur au Népal scolarisés dans l'école de l'association TOIT ou au sein d'autres établissements scolaires mais suivis par l'association TOIT.

Les dons pour parrainages sont prédominants par rapport aux dons pour projets. Ils constituent donc plus des trois-quarts du montant des dons que nous recevons dans l'année.

Les parrainages représentent un engagement de nos équipes très conséquent pour le suivi des enfants et la gestion des relations entre parrains et filleuls. La majorité des sommes versées par les parrains et marraines ont été reversées en Inde et au Népal au 31 décembre 2020, le solde 2020 ayant été versé en début 2021.

La gestion des parrainages implique toujours un engagement très fort pour les divers gestionnaires de parrainages.

Globalement comme partout dans le monde, les communautés en Inde et au Népal que nous aidons par les parrainages n'ont pas été épargnées par la pandémie de Covid 19. Suite aux restrictions en vigueur depuis mars 2020, les écoles ont fermé, certains examens de fin d'année ont dû être reportés ; écoliers et étudiants ont suivi des cours en ligne. Très peu d'étudiants contaminés ont perdu leur année. Cette pandémie a contribué également à appauvrir encore un peu plus un certain nombre de familles.

## **(3) Actions d'aide au développement au Népal et en Inde**

Nos actions se sont réparties en 2020 autour de 3 principaux programmes développés ci-dessous.

### **(a) *Ecole Saraswati Pathshala de l'association TOIT à Bhaktapur (Népal)***

Le Népal n'a pas été épargné par la pandémie du Covid-19 et a adopté un système de confinement depuis le 23 mars 2020, les écoles étant fermées bien avant cette date ainsi que les frontières.

Si le Covid-19 et les restrictions du confinement en vigueur ont perturbé le fonctionnement de l'école Saras Pathshala pendant une grande partie de l'année scolaire, l'école a pu réouvrir début décembre 2020 et accueillir à nouveau les enfants et les enseignants, très motivés et heureux de reprendre les cours pour cinq mois (jusqu'en avril 2021, fin de l'année scolaire).

2020 été marqué par la fin des travaux de construction de l'école. Octobre 2020 a été une date importante puisque les travaux de couverture de la terrasse de l'école Saras Patshala se sont achevés, grâce au financement de Fantazia et des membres de notre association. Cet important chantier constitue la dernière étape de la construction de l'école fondée par l'association TOIT Népal et par son Président, Indra Prasad Khaitu. Ce dernier chantier permet, par la couverture du bâtiment, d'ouvrir un nouvel espace pour les activités des enfants de l'école tout en mettant hors d'eau l'ensemble de la terrasse. C'est une garantie pour la pérennité de l'ensemble du bâtiment dans les prochaines décennies. :

Cette réalisation clôt de nombreuses années passées à la construction de l'école, programme important de notre association engagé en 2003 avec Indra, à l'initiative de notre regretté ami Francis Longavesne, co-fondateur de notre association, et Geneviève Dhainne, sa compagne, qui avec aujourd'hui Alain Pruvost assure toujours les liens avec l'école et les enfants parrainés.

Les travaux de l'école avaient été engagés le 12 novembre 2005 par le creusement des fondations.

Le financement avait alors été assuré par les premiers donateurs (le groupe français Rajna et le label Holy Records), par une collecte effectuée selon la volonté de Robert Ghesquiers, membre de notre association,

suite à son décès en 2005, puis pendant de longues années jusqu'à ce jour par la contribution importante de Jean Renan Hernandez et sa société Fantazia.

Toutes nos pensées vont à Francis et à Robert qui seraient heureux de cette réalisation. Nous tenons également à remercier tous les donateurs qui ont permis le développement de ce programme de scolarisation essentiel qui offre, depuis 2007, un enseignement de grande qualité aux enfants de familles nécessiteuses de Bhaktapur. Merci également aux compagnons scouts présents sur place chaque été.

(b) *Aide à la communauté darde du Ladakh (Inde)*

Malgré l'impossibilité pour Nelly GEST de se rendre au Ladakh l'été 2020, le contact a pu être maintenu avec Rabzang, notre responsable local grâce en particulier à l'utilisation de WhatsApp qui fonctionne bien depuis Leh. La remise des parrainages a été perturbée en 2020 par l'interdiction des déplacements entre différentes localités du Ladakh mais Rabzang a pu se rendre dans la région de Dha en septembre. Il avait donné rendez-vous aux familles et aux enfants à l'entrée des villages, puisque les personnes venant de l'extérieur n'étaient toujours pas autorisées à y entrer. Il a envoyé des photos de chacun, et pour certains, des nouvelles particulières transmises aux parrains concernés.

Il y a eu peu de personnes malades du Covid dans les villages Dardes, et selon les dires de Rabzang, aucun décès lié au Covid. La principale inquiétude concerne les écoles et les universités : tous les établissements sont fermés depuis mars 2020 au Ladakh et de façon plus générale en Inde.

Lors de sa visite, Rabzang a pu rassurer chacun sur la pérennité de notre présence dans les villages Dardes, malgré les circonstances actuelles. Tous l'ont chargé de transmettre leurs plus vifs remerciements aux parrains et aux donateurs. Grâce à leur soutien et à leur fidélité, nous pouvons poursuivre avec sérénité notre aide et notre action dans la région.

Les dernières nouvelles du Ladakh, en janvier 2021, sont plutôt encourageantes quant à la propagation du Covid. Selon les statistiques officielles, cette dernière ralentit dans la province, ce qui permettra à Rabzang, notre correspondant local, de retourner distribuer les parrainages dans les villages Dardes.

(c) *Programme Handimachal dans la vallée de Kullu (Inde)*

La pandémie a surpris l'Inde début 2020 et fauché les espoirs de nombreuses personnes et familles. Nous avons pris la décision de ne plus recevoir d'enfants handicapés au sein du Centre Handimachal à Kullu dès le 16 mars, avant les premières mesures gouvernementales de confinement, annoncées les 22, 23 et 24 mars. L'Etat d'Himachal Pradesh, essentiellement rural et montagneux, semblait à ce moment-là relativement préservé par rapport aux grandes villes indiennes. Rapidement les frontières entre Etats indiens ont été fermées afin de limiter la circulation des personnes et la propagation du virus, et pendant le premier confinement de trois semaines, plus aucun moyen de transport en commun n'était en service en Himachal.

Les deux ergothérapeutes bénévoles britanniques arrivées à Kullu début mars ont réussi à quitter l'Inde le 19 mars, juste avant la fermeture des frontières indiennes et la suspension des liaisons aériennes le 22 mars. Nos principales thérapeutes (Grace, ergothérapeute, et Hamshi, orthophoniste), originaires d'autres Etats indiens, ont choisi à ce moment-là de rester confinées à Kullu et ont organisé le travail depuis leur appartement. Notre kiné locale, Deepa Laxmi, démissionnaire, a été remplacée après plusieurs mois de recherches par Diipti, originaire du Gujarat, qui possède une expérience confirmée en kiné pédiatrique : elle a rejoint l'équipe fin juillet.

Les enfants handicapés font partie des groupes dits vulnérables face au Covid-19 mais ils ont été, de fait, très marginalisés et jugés non prioritaires par les hôpitaux indiens – des cas d'enfants refusés par les hôpitaux, malgré des signes évidents d'insuffisance respiratoire, ont été rapportés dans les media indiens.

Soucieuses de ne pas couper les liens avec les enfants pris en charge, nos thérapeutes ont rapidement réagi pour mettre en place des initiatives susceptibles de pallier la fermeture du Centre aux enfants et aux parents, en faisant appel aux technologies numériques : sessions de télé-médecine, groupes de discussions hebdomadaires pour les parents, formations (en ligne ou en présentiel) pour les membres de notre équipe

Le Centre Handimachal a pu réouvrir le 1er août sur autorisation spéciale des services sociaux locaux, pour un nombre limité d'enfants par jour et avec des contraintes sanitaires très strictes. Les prises en charge thérapeutiques « en ligne » ont été poursuivies afin de pénaliser le moins possible les enfants ne pouvant

pas venir au Centre.

Autre fait marquant de l'année : le Centre Handimachal a déménagé au mois de novembre dans un quartier plus central (Dhalpur) de la ville de Kullu, près de l'hôpital régional et des diverses administrations. L'équipe a organisé les diverses salles de thérapies, le bureau, la salle d'activité commune, etc. au sein de deux appartements, l'un au rez-de-chaussée et l'autre au premier étage d'un immeuble d'habitation moderne. Depuis plusieurs mois, nous étions à la recherche d'un nouveau local au rez-de-chaussée, plus accessible que celui, situé au premier étage, que nous occupions dans le quartier d'Akhara Bazaar. Cela était nécessaire également pour le renouvellement de l'agrément permettant à l'équipe de travailler dans le domaine du handicap, qui impose certains critères, d'accessibilité notamment. Le loyer est bien entendu plus important mais les locaux sont mieux ventilés, mieux éclairés, et plus spacieux.

Les dons reçus en 2020 s'élèvent à 19.140 euros dont une dotation de 10.000 euros reçue dans le cadre du Prix Jean Cassaigne des Lycéens pour la Solidarité Internationale, et un don de 1.000 euros de la Faculté Libre des Lettres et Sciences Humaines dans le cadre de leur gala annuel (voir la section « Vie de l'association » en fin de bulletin).

Pour la première fois en France, des lycéens (Lycée Jean Cassaigne) ont récompensé d'un Prix de 10.000 euros une organisation française de solidarité internationale pour son action en faveur de populations vulnérables au Sud. Ce Prix a été remis à notre association le 23 juin à Saint-Pierre-du-Mont (Landes), à l'issue d'un processus faisant intervenir une remise de dossier, une pré-sélection des candidats par un comité d'experts puis la sélection du lauréat par un groupe de 10 lycéens. L'un des éléments d'étude était l'argumentation et l'analyse de l'impact du programme sur la communauté concernée.

Grâce aux donateurs de notre association et alors que beaucoup d'ONG indiennes ou de structures commerciales n'ont pas payé les salaires de leurs employés en 2020, tous les salaires de l'équipe Handimachal ont été maintenus. Cela était essentiel afin de ne pas perdre les compétences de nos thérapeutes : d'une part notre ergothérapeute, notre kiné et notre orthophoniste qui viennent toutes les trois d'autres Etats indiens, et d'autre part nos trois visiteuses à domicile dont le pouvoir d'achat est faible et sur lesquelles nous avons beaucoup investi en matière de formation professionnelle.

La recherche de fonds en Inde continue, d'autant plus que l'association locale a reçu son agrément fiscal pour pouvoir émettre des reçus fiscaux pour les donateurs indiens et ne pas être imposable sur le revenu. Cependant, cette année, la majorité des grandes sociétés indiennes disposant de fonds de mécénat ont dirigé leurs dotations vers les programmes de lutte contre le Covid, à grand renfort d'opérations de communication importantes. C'est un véritable écueil pour toutes les ONG indiennes œuvrant dans des secteurs divers et dépendant de ces fonds de mécénat qui, comme Handimachal, ont vu leurs chances de financements anéanties cette année.

#### **(4) Perspectives 2021**

Pour 2021 nos principaux objectifs sont les suivants :

##### Parrainages

- Poursuivre l'ensemble des parrainages essentiels pour la scolarisation des enfants de familles modestes ;

##### Projets

Notre association poursuit en 2021 ses partenariats et soutiens en Inde et au Népal en espérant que la sortie progressive du contexte COVID -19 nous permettra de renouer par des visites sur place plus directement nos contacts et suivis avec nos relais sur place.

En ce qui concerne particulièrement l'accompagnement du programme Handimachal pour enfants handicapés, tant au niveau de l'activité que de sa gestion, compte tenu du contexte actuel et de l'impossibilité d'avoir pu trouver à ce stade des fonds en Inde pour soutenir le projet, la maison des Himalayas a pris la décision de continuer à soutenir le programme pour une année supplémentaire. Le budget prévisionnel de dépenses pour 2021 s'élève à 34.000 euros que nous espérons pouvoir couvrir grâce au solde de vos dons versés en 2020, et à un nouvel appel aux dons que nous serons amenés à lancer en cours d'année – en attendant un financement en Inde.

## Vie associative

Notre expo vente annuelle se tiendra le dimanche 22 août au siège de l'association à Berthen, sous réserve des contraintes sanitaires éventuelles déclarées au cours de cet été et nous espérons pouvoir assurer des participations et ventes au travers d'événements locaux notamment les marchés de Noël en Novembre Décembre.

\*\*\*\*\*

**Rapport financier**  
**présenté à l'assemblée générale ordinaire**  
**du 12 juin 2021**  
**relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**Faits marquants de l'exercice 2020**

Malgré le contexte sanitaire et économique particulier de l'année 2020, le niveau des parrainages et dons s'est relativement maintenu par rapport à l'année précédente. Le financement des travaux de l'école à Bhaktapur s'était arrêté fin 2019 avec le versement des derniers fonds collectés par la société Fantazia. Les dons reçus en 2020 sont réservés au programme Handimachal pour enfants handicapés ainsi qu'à l'aide matérielle au peuple darde. L'impossibilité d'organiser des ventes solidaires en 2020 s'est traduite par une baisse des revenus liés à ce type d'événements. Nos bénévoles n'ont pas pu se rendre en Inde ni au Népal cette année (mis à part un voyage en tout début d'année) et les sommes traditionnellement apportées sur place ont dû faire l'objet d'opérations dématérialisées qui ont fortement augmenté les frais bancaires, pour les Dardes notamment.

**Présentation des comptes**

Nous avons également appliqué à la présentation de nos comptes le nouveau règlement comptable des associations en date du 5 décembre 2018. Notamment, dons et parrainages reçus sont regroupés sous la rubrique « Ressources liées à la générosité du public » et les dons et parrainages reversés sont regroupés sous la rubrique « Charges de la générosité du public ».

L'objectif est de vous présenter les comptes annuels de l'exercice 2020 (disponibles en annexe à ce rapport), soit :

- La prise en compte, à notre passif, d'une somme de 52 685,07 € au titre des Fonds dédiés (dons et parrainages non reversés à fin 2020, à reverser en 2021)
- la traduction financière de notre activité sur l'année à travers la lecture du compte de résultat, qui fait ressortir un déficit comptable de 3 991,78 €
- l'appréciation de notre situation patrimoniale au 31/12/2020, qui fait ressortir une disponibilité bancaire de 59 623,00 € au 31/12/2020 sur nos trois comptes bancaires, majoritairement réservés pour le règlement des parrainages et le reversement des dons en 2021.

Nous vous rappelons que nos comptes sont audités par un commissaire aux comptes.

**Siège social : 1041 chemin du Peenacker, 59270 Berthen**

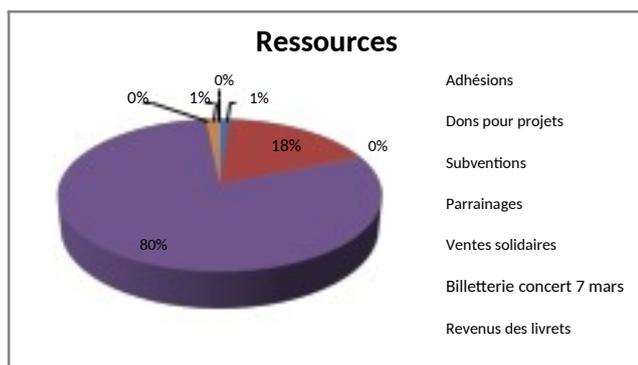
**Œuvre ou organisme d'intérêt général**

**Association loi 1901 déclarée le 19 Juin 1992 N°6779 en sous préfecture de Dunkerque**

**N°SIRET 398 709 618 00019**

## Ressources 2020

Les ressources (produits d'exploitation) pour l'année 2020 s'élèvent à 109 415,37 € (contre 134 964,69 € en 2019). Les ressources sont réparties comme suit :



Ressources 2020	
Adhésions	1 296,00€
Dons pour projets	19 340,04€
Subventions	100,00€
Parrainages	87 040,04€
Ventes solidaires	144,00€
Billetterie concert 7 mars	1 223,00€
Revenus des livrets	272,29€
<b>Total ressources 2020</b>	<b>109 415,37€</b>
Report des parrainages et dons reçus en 2019	57 572,68€

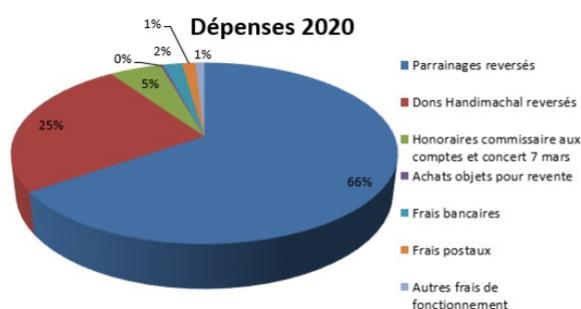
Les dons pour projets indiqués ci-dessus concernent quasiment exclusivement les dons reçus pour le programme Handimachal (Inde), les dons pour le financement des bâtiments et maisons chez les Dardes (Inde) étant assimilés aux dons pour parrainages pour cette même communauté. Pour le programme Handimachal, la recherche de financements en Inde par l'équipe locale est en cours, et la fin probable du financement par La maison des Himalayas a été annoncée pour la fin 2021.

Il est rappelé que le financement de la construction de l'école de l'association TOIT à Bhaktapur s'est arrêté en 2019. Notre aide au titre des parrainages, qui assure le financement des salaires de l'équipe enseignante et les frais de fonctionnement, continue.

Le montant des adhésions a fortement chuté en 2020 (1.296 € pour 1.877 € en 2019) et représente moins d'1% des ressources, ce qui ne permet pas de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Nous continuons à motiver les parrains et marraines afin qu'ils s'acquittent de leur adhésion.

## Dépenses 2020

Les dépenses (charges d'exploitation) pour l'année 2020 mentionnées au compte de résultat s'élèvent à 118 294,76 €, hors reprises des parrainages et dons à verser en 2021, que nous avons fait apparaître dans le récapitulatif ci-dessous :



Dépenses 2020	
Parrainages reversés	77 332,76€
Dons Handimachal reversés	29 600,00€
Honoraires commissaire aux comptes et concert 7 mars	6 153,95€
Achats objets pour revente	341,50€
Frais bancaires	2 212,41€
Frais postaux	1 606,52€
Autres frais de fonctionnement	1 047,62€
<b>Total dépenses 2020</b>	<b>118 294,76€</b>
Parrainages et dons reçus en 2020 à reverser en 2021 (fonds dédiés)	52 685,07€

Les dépenses liées à la gestion des programmes financés sur le terrain et aux frais de fonctionnement de l'association comprennent : les frais de commissaires aux comptes (3.816 €) pour la certification des comptes 2019, réglés en 2020, le cachet des artistes et les frais Sacem du concert du 7 mars (2.337,95 €), les frais d'impression du bulletin d'information annuel (900 €), les frais postaux (1.606,52 €) liés aux correspondances avec les parrains et l'envoi du bulletin d'information, les frais bancaires (2.212,41 € en forte augmentation du fait de l'impossibilité de se rendre sur place), assurances (87,62 €) et frais de réception (60 €). Le début de la pandémie en mars 2020 n'a pas permis de rassembler l'audience que nous



<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises</b>			
706 - Prestations de services	1223	2 449,00	1 226,00
707 - Ventes d'objets	144	2 449,00	2 305,00
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			0,00
754 - Ressources liées à la générosité du public	105 380,08	112 162,80	6 782,72
755 - Subventions d'exploitation	100,00	100,00	0,00
7561 - Cotisations sans contrepartie (Adhésion)	1 296,00	1 877,00	581,00
			0,00
<b>78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>			0,00
			0,00
<b>789 - Utilisations de fonds reportés et de fonds dédié</b>			0,00
7896 - Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du pub	57572,68	18 791,42	-38 781,26
<b>TOTAL I</b>	<b>165 715,76</b>	<b>137 829,22</b>	<b>27 886,54</b>

<b>Achats matières premières et marchandises</b>	341,50	395,00	-53,50
<b>Services extérieurs</b>			
Dont :			
- Sous-traitance		0,00	0,00
- Locations et charges		0,00	0,00
- Primes d'assurances	87,62	85,21	2,41
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Dont :			
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (Audit)	6 153,95	3 816,00	2 337,95
- Annonces et insertions (publicité légale)	0,00	100,00	-100,00
- Publications (Imprimeur)	900,00	1 246,68	-346,68
- Déplacements, missions et réceptions	60,00	20,00	40,00
- Frais postaux et frais de télécommunication	1 606,52	646,90	959,62
- Services bancaires et assimilés	2 212,41	1 355,16	857,25
- Cotisations diverses	0,00	30,00	-30,00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
653 - Charges de la générosité du public	105 932,76	131 270,29	-25 337,53
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>			
6896 - Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	52 685,07	57 572,68	-4 887,61

<b>TOTAL I</b>	<b>169 979,83</b>	<b>196 537,92</b>	<b>-26 558,09</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-4 264,07</b>	<b>-58 708,70</b>	<b>54 444,63</b>
<b>Produits financiers</b>	272,29	338,47	-66,18
<b>Charges financières</b>		0,00	0,00
<b>Résultat financier</b>	272,29	338,47	-66,18
<b>Résultat courant</b>	<b>-3 991,78</b>	<b>-58 370,23</b>	<b>54 378,45</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	0,00	0,00	0,00
Dont :			
- Produits de cessions des éléments actif cédés (cpte 775)	0,00	0,00	0,00
- Quote-part des sub d'invest. virées au compte de résultat (compte 777)	0,00	0,00	0,00
<b>Charges exceptionnelles</b>	0,00	0,00	0,00
Dont :			
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (compte 675)	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Impôt sur les sociétés</b>			
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (+)	0,00	0,00	0,00
Engagement à réaliser sur ressources affectées (-)	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat de l'exercice : excédent (+) ou déficit (-)</b>	<b>-3 991,78</b>	<b>-58 370,23</b>	<b>54 378,45</b>

#### Evaluation des contributions volontaires en nature

<b>Produits</b>			
- Bénévolat	18 970,35	19 558,50	-588,15
- Prestations en nature		0,00	0,00
- Dons en nature	0,00	3 712,11	-3 712,11
<b>Total évaluation produits</b>	<b>18 970,35</b>	<b>23 270,61</b>	<b>-4 300,26</b>



TOTAL III

59 684,0068 563,39 -8 879,39

90,00

90,00

0,00

---





**MAISON DES HIMALAYAS**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

# CONTINENTALE D'AUDIT

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

22, PLACE DU GÉNÉRAL CATROUX - 75017 PARIS  
TÉL : 01 55 65 15 55 - FAX : 01 55 65 15 58

## MAISON DES HIMALAYAS

Siège social : 1041, chemin du Peenacker – 59270 Berthen

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association MAISON DES HIMALAYAS,

#### Opinion

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DES HIMALAYAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

---

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.





## **Justification des appréciations**

---

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Conformément à la possibilité ouverte



aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les



informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 31 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Continentrale d'audit

*Benjamin Zeitoun*



**BILAN AU 31/12/2020**

ACTIF	2020			2019	2020/2019	PASSIF	2020	2019	2020/2019
	Valeur d'acquisition	Amortissements	Valeur Nette						
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						<b>FONDS PROPRES</b>			
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Fonds propres sans droit de reprise	0,00	0,00	0,00
- Immobilisations corporelles (mobiliers et matériels)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00
- Immobilisations financières (titres et dépôts de garantie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00
						Réserves	0,00	0,00	0,00
						Report à nouveau	10 900,71	71 719,94	-60 819,23
						<u>Excédent ou déficit de l'exercice</u>	-3 991,78	-60 819,23	56 827,45
<b>TOTAL I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>6 908,93</b>	<b>10 900,71</b>	<b>-3 991,78</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>			
- Stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00	0,00
- Avances et acomptes versés sur commande	0,00		0,00	0,00	0,00	Fonds dédiés	52 685,07	57 572,68	-4 887,61
- Créances clients	0,00		0,00	0,00	0,00	<b>TOTAL II</b>	<b>52 685,07</b>	<b>57 572,68</b>	<b>-4 887,61</b>
- Autres créances	0,00		0,00	0,00	0,00	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
<i>dont subventions à recevoir</i>	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
- Valeurs mobilières de placement	61,00		61,00	61,00	0,00	<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Disponibilisés (autres que caisse)	59 623,00		59 623,00	68 502,39	-8 879,39	<b>DETTES</b>			
- Caisse	0,00		0,00	0,00	0,00	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00
- Charges constatées d'avances	0,00		0,00	0,00	0,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00	0,00
						Emprunts et dettes financières diverses	90,00	90,00	0,00
						Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	0,00	0,00	0,00
						Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00	0,00
						Autres dettes	0,00	0,00	0,00
						Produits constatés d'avance	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>59 684,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>68 563,39</b>	<b>-8 879,39</b>	<b>TOTAL IV</b>	<b>90,00</b>	<b>90,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>59 684,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 684,00</b>	<b>68 563,39</b>	<b>-8 879,39</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>59 684,00</b>	<b>68 563,39</b>	<b>-8 879,39</b>

COMPTE DE RESULTAT			
PRODUITS D'EXPLOITATION	AU 31/12/2020	AU 31/12/2019	Ecart (2020/2019)
<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises</b>			
706 - Prestations de services	1 223,00	-	1 223,00
707 - Ventes d'objets	144,00	2 449,00	2 305,00
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
754 - Ressources liées à la générosité du public	105 380,08	112 162,80	6 782,72
755 - Subventions d'exploitation	100,00	100,00	-
7561 - Cotisations sans contrepartie (Adhésion)	1 296,00	1 877,00	581,00
			-
<b>78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>			
			-
<b>789 - Utilisations de fonds reportés et de fonds dédié</b>			
7896 - Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	57 572,68	18 791,42	38 781,26
			-
<b>TOTAL I</b>	<b>165 715,76</b>	<b>135 380,22</b>	<b>30 335,54</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	AU 31/12/2020	AU 31/12/2019	Ecart (2020/2019)
<b>Achats matières premières et marchandises</b>	341,50	395,00	53,50
<b>Services extérieurs</b>			
Dont :			
- Sous-traitance		-	-
- Locations et charges		-	-
- Primes d'assurances	87,62	85,21	2,41
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Dont :			
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (Audit)	6 153,95	3 816,00	2 337,95
- Annonces et insertions (publicité légale)	-	100,00	100,00
- Publications (Imprimeur)	900,00	1 246,68	346,68
- Déplacements, missions et réceptions	60,00	20,00	40,00
- Frais postaux et frais de télécommunication	1 606,52	646,90	959,62
- Services bancaires et assimilés	2 212,41	1 355,16	857,25
- Cotisations diverses	-	30,00	30,00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
653 - Charges de la générosité du public	105 932,76	131 270,29	25 337,53
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>			
6896 - Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	52 685,07	57 572,68	4 887,61
			-
<b>TOTAL I</b>	<b>169 979,83</b>	<b>196 537,92</b>	<b>26 558,09</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 264,07</b>	<b>61 157,70</b>	<b>56 893,63</b>
<b>Produits financiers</b>	272,29	338,47	66,18
<b>Charges financières</b>			
			-
<b>Résultat financier</b>	<b>272,29</b>	<b>338,47</b>	<b>66,18</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>3 991,78</b>	<b>60 819,23</b>	<b>56 827,45</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Dont :			
- Produits de cessions des éléments actif cédés (cpte 775)	-	-	-
- Quote-part des sub d'invest. virées au compte de résultat (compte 777)	-	-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Dont :			
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (compte 675)	-	-	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>			
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (+)	-	-	-
Engagement à réaliser sur ressources affectées (-)	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice : excédent (+) ou déficit (-)</b>	<b>3 991,78</b>	<b>60 819,23</b>	<b>56 827,45</b>

**Référentiel comptable appliqué :**

L'élaboration et la présentation du bilan et du compte de résultat ont été effectuées conformément règlement de l'ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

L'application des conventions générales s'est faite dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.



**La maison des Himalayas**  
Association sans but lucratif - loi 1901

Chemin du Peenacker  
59270 Berthen

### **Procès-verbal l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2021**

Le douze juin deux mille vingt et un, à 15 h 30, les membres de l'association La Maison des Himalayas se sont réunis au siège social de l'association à Berthen en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Dans le cadre de la protection sanitaire la participation à l'Assemblée Générale Ordinaire est proposée en visio conférence. Seule la vice-présidente Dominique Dufau participe.

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leurs noms propres ou en tant que mandataires. Celle-ci figure en annexe au présent procès-verbal. Martine Bouteille, Nelly Gest, Max Loyez, Aline Duvicq, Marie Stoehr sont absentes et excusées.

L'Assemblée est présidée par Didier Copin, président de l'association. Il est assisté d'une secrétaire de séance, Barbier Agnès, secrétaire de l'association.

Benjamin Zeitoun de la Société d'expertise comptable Continentale d'Audit, commissaire aux comptes titulaire de l'association, régulièrement convoqué, est excusé.

Conformément à l'article 12 des statuts l'assemblée délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour est rappelé par le Président :

- Rapport moral et financier de l'exercice 2020
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Programmes en cours en Inde et au Népal
- Perspectives 2021

Le Président invite l'ensemble des membres présents à consulter les documents mis à leur disposition lors de cette assemblée (rapport du commissaire aux comptes, rapport moral et rapport financier), les rapports seront consultables par les membres qui en feront la demande au siège de l'association.

Le président présente et commente les grandes lignes du rapport moral de l'association, décrivant notre activité associative en 2020.

Le président commente les données financières de l'association pour l'exercice 2020, dont le compte de résultat fait apparaître un résultat négatif de 3991,78 euros.

A l'issue de cette présentation le président de séance soumet les résolutions suivantes au vote de l'assemblée :

## **Résolution no. 1**

Après avoir donné lecture du rapport moral et du rapport de gestion de La Maison des Himalayas, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'annexés aux présentes, est proposée à l'assemblée générale ordinaire l'adoption, par délibération des membres présents, du rapport moral et du rapport financier de l'association La Maison des Himalayas pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Comme mis en évidence dans le compte de résultat présenté, l'année 2020 se termine sur un résultat négatif de -3 991,78 (« résultat courant ») du fait de la comptabilisation des fonds dédiés en Charges (dons et parrainages à reverser en 2021).

Le président propose à l'assemblée d'affecter ce résultat au compte "Report à nouveau" .

Après délibération cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **Résolution no. 2**

Après délibération, et en application de l'article 9 des statuts qui prévoit le renouvellement de la moitié des membres du conseil pour deux ans, les mandats des membres du conseil d'administration suivants, qui sont présents et l'acceptent ou qui, étant absents et excusés, ont exprimés leur souhait de poursuivre leur mandat, sont renouvelés pour une durée de deux ans :

Agnès Barbier, Muriel Baussart, Martine Bouteille, Rita Coevoet, Nelly Gest, Bernard Papet.

Les membres du bureau ci-dessous sont reconduits dans leurs fonctions :

- Président : Didier Copin
- Vice-présidente : Dominique Dufau
- Trésorier : Bernard Papet
- Secrétaire : Agnès Barbier

Après délibération cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **Programmes en cours en Inde et au Népal :**

A l'issue du vote des délibérations, un bref rappel est fait des divers programmes et projets en cours en Inde et au Népal, des progrès constatés et problèmes rencontrés. Les conditions économiques défavorables en France pour un grand nombre de parrains conduisent à la réduction du nombre de parrainages ce qui conduit la commission à poursuivre les parrainages sans en augmenter leur nombre sauf exception.

D'autre part est évoqué l'accompagnement vers son autonomie du programme Handimachal en Inde.

## **Perspectives 2021:**

Sous réserve des contraintes sanitaires éventuelles l'organisation des événements suivants, importants dans la vie associative de La maison des Himalayas et pour la récolte de fonds et la diffusion de l'information sur nos divers projets :

- Vente associative à Berthen lors de la braderie du Mont des Cats le dimanche 22 août,
- Marché de Noël à Saint-Jans-Cappel fin novembre,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix sept heures quarante cinq minutes.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la secrétaire de séance.

A Berthen, le 12 juin 2021

Le Président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'D' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Didier Copin

La Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized initial 'A' followed by the name 'Barbier' written in a cursive script.

Agnès Barbier